



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042813		1ere Gachée : 13:14 (1)		Date : 30/07/2026		bpe2509126923		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 0.50		m3		Réf. commande(2) :				Véhicule : SC LONGROY	
Client : kj construct kj construction				Chantier : SC		SC		SOUS CENTRALE LON	
				eu				Chauffeur : SC	
								Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
09:40								00:00	
						Quantite Origine : 0.60 m3			
						Quantite Restante : 0.00 m3			
						Livree Reelle : 0.50			
									
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
M53		MORTIER				AUCUNE		AUCUNE	
Consistance(7)		Dmax							
S1 (10 à 40 mm)		4							
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		0		200		AUCUNE			
Appellation commerciale : PSP MORTIER 200 S1 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 20°C					
Propriétés spécifiées :									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:							
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non